



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 582

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

1. Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 février 2014 le règlement suivant a été adopté, à savoir :  
**Règlement n° 582**– Concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
2. L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

---

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....6ième .....jour  
de ...Février  
de l'an deux mille quatorze.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 6 février, au 17 février 2014.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6ième jour de février 2014

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier